

**RÉPONSE – QE 423 A – 19.09**

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 423 – 19.05**

déposée par Monsieur Jean-Pierre TOMBOLA, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

**À QUAND LA RÉNOVATION DES JEUX POUR ENFANTS AUX AVANCHETS ?**

**QUESTION**

Les jeux du préau des petits aux Avanchets sont dans un état alarmant. Non seulement les installations sont rudimentaires, pire encore, leur état est déplorable depuis plusieurs années.  
Les images ci-après illustrent bien la situation et suffisent pour prendre une décision courageuse.

**Questions**

- 1 Existe-t-il un plan d'harmonisation des jeux dans les préaux d'écoles primaires de Vernier ?
- 2 Existe-t-il un planning de suivi et/ou contrôle de l'état des installations de jeux pour enfants dans les préaux d'écoles de la Ville de Vernier ? Si oui, ce travail est-il assuré partout et avec la même rigueur ?
- 3 Comment justifier la dégradation des aires de jeux (voir illustrations en annexe) du préau des petits de l'école Avanchet-Jura ?
- 4 Qu'envisage faire le Conseil administratif pour rénover et augmenter le nombre de jeux pour les petits enfants aux Avanchets ?

État actuel du préau des petits de l'école Avanchet-Jura (fin avril 2019)



Risques de blessures pour les enfants/ salubrité. Comment s'épanouir dans ces conditions ?

Nécessité d'action urgente !



## RÉPONSE

- 1 Nous vous invitons à vous référer à la DA 318 – 18.04, « Crédit brut de CHF 200'000.00 destiné au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux », votée par votre Conseil, dans laquelle vous trouverez, en page 2 de l'exposé des motifs, une planification du renouvellement des jeux de la Commune.
- 2 Selon la norme EN-1176, il est régulièrement procédé à des contrôles des jeux. Une fois par an, une inspection minutieuse est effectuée par un mandataire, qui nous fournit un rapport circonstancié sur leur état. De plus, plusieurs fois par année, des vérifications ponctuelles sont opérées sur l'ensemble des places de jeux, suivies de réparations si nécessaire.
- 3 La surface dont il est question n'est pas une place de jeux. Nonobstant, une sécurisation de cet endroit a été entreprise rapidement et une rénovation totale de la surface est prévue prochainement. Signalons toutefois que, cet espace n'étant pas une zone de chute, le sol ne sera pas aménagé comme peut l'être celui des places de jeux.
- 4 Aucune nouvelle place de jeux ni de nouveau jeu ne sont prévus aux Avanchets. Cependant, nous vous invitons à nouveau à vous référer à la page 2 de l'exposé des motifs de la DA 318 – 18.04, où figure le planning du renouvellement des jeux, y compris ceux des Avanchets, jusqu'en 2023, sous réserve du vote des crédits nécessaires par votre Conseil.

La question écrite QE 423 – 19.05 est ainsi close.

Pierre RONGET  
Conseiller administratif

Vernier, le 26 août 2019

